

Règlement complémentaire de la tombola en faveur de Mécénat Chirurgie Cardiaque

Article 1. Le présent règlement est rectificatif du règlement précédemment déposé à Maître Guillaume RENON
Huissier de Justice Associé à La SCP RENON LARUPE ANDRO DEMAS AUBRY
2, rue des Gladiateurs,
CS 45529,
72055 LE MANS Cedex 2,
Tél. 02 43 24 71 19,
Email : huissierlemans@orange.fr.

2.1. La participation à la Tombola est ouverte aux personnes physiques, majeures résidant en France Métropolitaine, d'outre-mer (DOM-TOM), Belgique ou Suisse.

6.2. L'organisation prendra soin de contacter individuellement le gagnant aux coordonnées fournies dans le formulaire de commande afin de recueillir l'adresse postale du gagnant. Sans préjudice de l'article 8 du présent règlement, le lot sera mis à disposition du gagnant dans la concession Yamaha désignée par Yamaha en France Métropolitaine, située géographiquement la plus proche du domicile du gagnant (concession frontalière si le gagnant est résident en Belgique ou en Suisse).